



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt, le vingt deux janvier**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François GIROUX**.

Étaient présents : M. François GIROUX, M. Daniel PÉRON, M. Jean-Noël VIRECOULON, M. Christophe MÈGE, Mme Martine AUPY, Mme Véronique BARRETEAU, M. Laurent BIRCKEL, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Jennifer VILLIER, M. Stéphane ZIEGLER.

Était absente excusée : Mme Françoise ROVERE.

Procuration : Mme Françoise ROVERE en faveur de M. Laurent BIRCKEL.

Secrétaire : M. Laurent BIRCKEL.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-001 : Assainissement de Fontaines : Acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle ZX 35 pour la création d'un poste de refoulement et d'une partie de la parcelle ZX 41 pour la création de la station d'épuration.**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 17/11/2018, il est autorisé à effectuer les démarches en vue de la réalisation l'Assainissement de Fontaines.

Pour ce faire, il s'agit d'acquérir des portions de terrains pour créer un poste de refoulement et la station d'épuration : Un dossier nécessaire à ces acquisitions comprenant les bornages et documents de modification des parcelles ZX 35 et 41, sera réalisé par le Géomètre SCP RALLION dont le devis présenté s'élève à 1 978.32 €.

Les dossiers des projets d'achats par la Commune d'une partie de la parcelle ZX 41 appartenant à la succession de Mme Donnary en vue de la création de la station d'épuration, et, d'une partie de la parcelle ZX 35 appartenant à SCEA de Montaurand en vue de la création d'un poste de refoulement, seront confiés au Géomètre.

Ces dossiers établis, les acquisitions seront finalisées auprès du Notaire, Me de Cumond, à l'Etude de Ribérac.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE et DÉCIDE de CONFIER à la SCP RALLION les dossiers d'ACQUISITIONS des portions des parcelles ZX 45 et 41 en vue des créations d'un poste de refoulement et d'une station d'épuration. Ces dossiers établis détermineront les superficies exactes, et, les acquisitions seront concrétisées auprès du Notaire, Me de Cumond, sis à l'Etude de Ribérac.**
  - **AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer tous les documents nécessaires.**
- 

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-002 : Suite à donner à l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux et à l'arrêté relatif à l'autorisation environnementale accordée à la Sté RES pour un projet de parc éolien.**

La cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé les refus de permis de construire du 9 mars 2015 et d'autorisation d'exploiter du 22 janvier 2016 par jugements en date du 9 juillet 2019.

L'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 (BE-2019-10-03) fixe des prescriptions techniques à la Société RES relatives à l'autorisation environnementale délivrée pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 éoliennes sur le territoire des communes de La Rochebeaucourt-et-Argentine et Champagne-et-Fontaines.

Les représentants de l'Association ASSOCEP préparent des actions contre ces décisions.

Monsieur le Maire rappelle également, qu'en délibération du 22/10/2014, le conseil municipal a voté contre ce projet.

Le Président de l'Association ayant rencontré les Maires pour discuter de la situation propose à ceux qui le souhaitent de s'associer aux recours envisagés sans engagement financier pour les communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, DECIDE :**

- **D'accompagner l'association ASSOCEP dans son recours contre les décisions de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.**
  - **De soutenir l'ASSOCEP par des rencontres et réunions pour décider d'actions conjointes à mener et à réaliser.**
-

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-003 : Permis d'Aménager délivré le 16/03/2018 annulé par le Tribunal Administratif de Bordeaux : APPEL du jugement du 27/12/2019 N° 1801932.**

Par jugement du 27/12/2019, le Tribunal Administratif de Bordeaux a annulé l'arrêté du 16/03/2018 délivrant le Permis d'Aménager à la SCI du Brandillou (circuit de Venduire) suite à la requête de l'Association Alerte Circuit Venduire et SEPANSO. Par jugement du 12/02/2019, le Tribunal a annulé la délibération de la CCPR et l'arrêté du Préfet portant approbation de la révision de notre carte communale (zonage Na).

Par délibération du 28/06/2018 intitulée "Défense des intérêts de la Commune pour un contentieux au Tribunal Administratif : Association Alerte Circuit Venduire/Commune de Champagne et Fontaines", et , concernant ce dossier référencé 1801932-5, Monsieur le Maire était autorisé à ester en justice devant le Tribunal Administratif ; Maître PAGNOUX (maintenant Me RUFFIÉ) de SCP Cabinet LEXIA représentait la Commune.

Afin de défendre les intérêts communaux, Monsieur le Maire propose de faire appel du jugement donc de poursuivre l'action auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

**Après avoir délibéré sur les notions d'intérêts de la Commune, le Conseil Municipal s'est prononcé par 5 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.**

**Considérant que la délibération obtient la majorité des suffrages exprimés (Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire :**

- à faire appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux le 27/12/2019 sous le N° 1801932-5,
- à poursuivre l'appel en la personne de Maître Jean-Philippe RUFFIÉ, SCP Cabinet Lexia, domicilié 33 000 Bordeaux, pour représenter la Commune,
- à signer les documents nécessaires à cet effet.

---

**Aménagements sur D2 à Fontaines sollicités auprès de la DDT.**

Le manque de visibilité et la vitesse pour traverser l'agglomération sur D2 sont de nouveau remis en question suite à un incident (chat tué) et à plusieurs accrochages de véhicules : Contacts ont été établis avec la DDT, et la Gendarmerie. Problèmes vues sur place avec la DDT et pris en compte : solutions à étudier et à venir (bandes blanches tracées, bornes....).

---

**Prévisions des permanences élections municipales.**

8 H – 11 H 20

François GIROUX (à l'ouverture)  
Martine AUPY  
Véronique BARRETEAU  
Daniel PERON (à l'ouverture)  
Laurent BIRCKEL

11 H 20 – 14 H 40

François GIROUX  
Jennifer VILLIER  
Jean-Noël VIRECOULON  
Daniel PERON

14 H 40 – 18 H

Christophe MEGE  
François GIROUX  
Françoise ROVERE

+ Thierry COUTURIER et Stéphane ZIEGLER (le 22/03) aux dépouillements.

---

PROCHAINE RÉUNION du CM :

**MERCREDI 4 MARS à 18 H 00.**

---